

LA GAZETTE D'ADELIA

Impliquer les jeunes dans l'action publique locale



DANS CE NUMERO

1

Définir le terme 'jeune'

2

Pourquoi impliquer les jeunes dans l'action publique ?

3

Les modes d'action possibles

4

Arriver à impliquer les jeunes

Partout dans le monde, la représentation des jeunes dans la sphère politique et citoyenne demeure insuffisante malgré des signes encourageants.

Bien que l'engagement des jeunes soit en augmentation dans des causes qui leur tiennent à cœur, telles que l'environnement, les droits humains et l'égalité sociale, certains défis continuent de limiter leur pleine participation.

Aujourd'hui, moins de 2% des parlementaires à travers le monde ont moins de 30 ans : ainsi, on constate un manque de représentation des jeunes dans les instances décisionnelles.

La participation des jeunes est un enjeu de mobilisation majeur dont se saisissent de plus en plus les collectivités locales. Éclairage, sur cet enjeu croissant et de plus en plus déterminant à l'échelon local.

Mais de quel public parle-t-on ?

Si la participation citoyenne des jeunes est rarement aisée à obtenir et nécessite que des moyens soient mis en œuvre pour l'accompagner, il convient dans un premier temps de définir qui sont "les jeunes", afin de pouvoir se représenter les personnes appartenant à cette catégorie.

Tout d'abord, et de façon très concrète, on remarque que le public dit "jeune" représente une part importante de la population. Au total, les moins de 30 ans constituent 34,8% de la population. D'autre part, les "jeunes" forment un groupe très hétérogène. En effet, ce public est composé d'enfants, d'adolescents, mais aussi d'adultes. Il est donc essentiel de prendre en compte les différentes typologies de personnes qui composent "les jeunes", et ne pas les considérer comme un tout, notamment lorsque vous vous adresserez à eux pour les informer et les mobiliser.



Pourquoi chercher à impliquer les jeunes dans l'action publique locale ?

L'intérêt porté à la participation des jeunes à la vie publique locale réclame une clarification de cette notion. La participation est l'action de prendre part à quelque chose ou désigne la part prise à quelque chose. Il reste que l'intérêt porté à la participation des jeunes à la vie publique locale nécessite de situer davantage cette notion. Deux usages peuvent ici retenir l'attention : la participation politique, qui constitue une pratique sociale spécifique et permet de décrire les comportements politiques, et la participation comme norme d'action publique qui sous-tend la création de dispositifs spécifiques.

Dans le champ politique, la participation recouvre l'ensemble des pratiques permises par le fonctionnement démocratique. De manière traditionnelle, il est fait référence aux consultations électorales et aux organisations politiques, syndicales et associatives auxquelles le citoyen est invité à participer. Cette contribution permet de décrire des comportements politiques qui prennent appui sur la possession de compétences et de culture politiques, et définissent un degré plus ou moins élevé de politisation. À cette participation généralement qualifiée de conventionnelle, s'adjoignent des pratiques non-conventionnelles comme la manifestation, la grève, la signature d'une pétition, le boycott ou l'occupation de lieux qui traduisent une approche protestataire de l'action politique.

On assiste, ces dernières années, à une évolution de ces comportements liés à la participation, en particulier via la montée de l'abstention aux élections, la baisse des adhésions dans les organisations traditionnelles que sont les partis politiques et les syndicats, l'affaiblissement des passions politiques et l'usage de plus en plus fréquent des répertoires d'actions non-conventionnelles. Ces transformations sont souvent référées à une crise de la démocratie représentative, à un délitement du lien entre le citoyen et l'État et à une recomposition des cultures politiques qui toucheraient l'ensemble de la population, dont les jeunes.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - MAIRIE LE CONQUET (29)



Tout cela explique, le développement depuis le début des années 1990, de politiques publiques visant à encourager la participation des jeunes. En France, la référence à la participation renvoie à l'idée d'une démarche active dont l'objectif serait d'améliorer l'intégration politique et sociale des individus - dont leur relation aux institutions -, voire de favoriser l'exercice citoyen. Il s'agit de concevoir d'autres modalités d'entrée en citoyenneté, en réponse aux dérèglements repérés au niveau du rapport aux institutions et aux procédures démocratiques et à la fragilisation des liens sociaux et des processus d'intégration. De telles politiques publiques ont donc encouragé les démarches participatives et soutiennent les initiatives individuelles et collectives des jeunes.

Qu'il soit question de démocratie participative, de démocratie directe ou de démocratie délibérative, sans que ces termes recouvrent exactement la même chose, la recherche d'un autre rapport politique, plus immédiat, traverse nos sociétés. Les jeunes bénéficient ainsi de dispositifs spécifiques qui les invitent à participer ou qui affirment reconnaître leur désir de participation et contribuent à la construction de leur expérience politique.

Des modes d'action très diversifiés

S'il est possible de repérer les objectifs des démarches participatives impliquant les jeunes, il apparaît moins évident de décrire leurs contours tant elles conjuguent des éléments hétérogènes et sont marquées par les contextes politiques, administratifs et sociaux dans lesquels elles sont initiées.

L'initiative de créer une instance de participation émane le plus souvent des élus en charge de la jeunesse et du Maire. Elle peut résulter d'une démarche politique propre à la municipalité, du traitement d'une demande imputée aux jeunes, qu'ils soient ou non-issus d'une organisation de jeunesse, ou d'une réponse à une sollicitation provenant d'une association ou d'un organisme. Cette initiative s'inscrit, dans certains cas, dans un cadre législatif national ou régional qui concerne la politique de la jeunesse ou le fonctionnement des collectivités territoriales. Les textes ne définissent pas une obligation de création de structures de participation à destination des jeunes mais l'encouragent dans la perspective de favoriser l'implication des jeunes dans la vie publique. La décision de créer une structure participative donne lieu à la mobilisation de deux types d'acteurs : les organisations de jeunesse et les établissements scolaires (auxquels peuvent s'adjoindre d'autres structures en contact avec les jeunes) qui contribuent au lancement de l'opération.

Les caractéristiques repérées dans les dispositifs permettent de distinguer deux familles de procédures qui, dans leur mise en œuvre locale, génèrent une réelle diversité. Tout d'abord, il y'a les démarches ponctuelles de consultation des jeunes. Ces consultations ou forums sont organisés à l'initiative et en présence des autorités locales. Les jeunes, âgés de 15 à 30 ans la plupart du temps, sont invités à exprimer leurs attentes et leurs propositions sur les questions de jeunesse. Ces consultations peuvent être plus ou moins structurées et peuvent donner lieu à la mise en place d'un dispositif pérenne.

Mais il y'a aussi les dispositifs formalisés de consultation et d'action. Les parlements et conseils municipaux ou locaux de jeunes se caractérisent par une définition relativement précise des règles de recrutement et de fonctionnement et par une reconnaissance officielle de la part des autorités locales (en particulier grâce à une délibération municipale). Les membres sont, dans la majorité des cas, élus pour deux ans, par l'intermédiaire ou non, des établissements scolaires.

Le choix de la tranche d'âge pose aussi la question de la collaboration entre des jeunes d'âges différents. Ces structures sont souvent dotées d'un budget et bénéficient de l'accompagnement d'un professionnel de la jeunesse. Leur travail s'organise entre des réunions plénières et des commissions et revêt deux formes : la participation à l'action au travers de la réalisation de projets dans divers secteurs et la participation à la décision au travers de l'élaboration de propositions et de discussions avec les élus. Cette seconde forme de participation est inégalement développée dans les structures.

Les démarches participatives impliquant des jeunes n'existent pas seulement au niveau local. Les transformations des découpages territoriaux, avec le renforcement des échelons infra nationaux et supranationaux, ont des effets sur les formes de régulation politique et sur l'exercice de la citoyenneté. Ainsi, la participation des jeunes à la vie publique ne s'organise pas seulement au niveau local. La participation reflète le découpage des compétences politiques et administratives dans le secteur de la jeunesse.

Les conceptions de la participation, les visées des démarches engagées et les modalités de leur mise en œuvre peuvent apparaître comme trois entrées permettant de comprendre les formes de participation juvénile à la vie publique locale, mais aussi comme une grille de lecture pour en appréhender la diversité.



Les clés pour arriver à impliquer les jeunes dans la vie publique locale

1. Les atteindre là où ils se trouvent

Pour impliquer les jeunes, il faut les atteindre là où ils se trouvent. Beaucoup de jeunes ne se retrouvent pas dans les structures politiques classiques ou démocratiques. De nombreuses collectivités créent des comptes Youtube, Instagram, Twitter, Facebook, Snapchat et Tik Tok pour atteindre un maximum de jeunes. Bien que le maintien à jour de ces comptes et de leur pertinence nécessite un travail important, leur présence sur les réseaux sociaux est nécessaire pour inclure les jeunes dans les discussions collectives. Mais être sur ces plateformes, n'est pas suffisant en soi ; il faut aussi créer des contenus inédits dans un langage et un format qu'ils comprennent, et qui leur donnent envie de s'engager.



2. Adapter le format

Les jeunes sont habitués à faire les choses rapidement et à recevoir un retour d'information immédiat. Les réseaux sociaux et les nouvelles technologies ont accéléré le rythme auquel les contenus sont partagés et les informations consommées. La longueur du processus d'élaboration des politiques pourrait décourager les jeunes de s'impliquer, car ils ne voient pas l'impact de leurs actions. Il est nécessaire de les impliquer le plus tôt possible dans le processus, idéalement en leur demandant de co-concevoir le programme. En outre, il est essentiel de faire preuve de transparence quant au calendrier du programme et de les tenir informés de l'évolution du projet et de son impact.

Certaines initiatives pourraient recevoir plus d'attention que d'autres. Les budgets participatifs comportent une incitation financière et ont un résultat tangible, ce qui explique leur popularité auprès des jeunes. Ils pourraient plus facilement saisir ce type de projet, car il se concentre sur la dépense d'une ressource réelle. Il n'existe pas de recette miracle lorsqu'il s'agit de faire participer les jeunes. Les collectivités doivent employer une variété de méthodes pour répondre aux différences de personnalités et de profils.

3. Combiner les méthodes en ligne et hors ligne

Si la pandémie a conduit les projets d'engagement civique actuels à passer à des outils en ligne, de nombreux auteurs de l'action publique locale reconnaissent la nécessité de combiner les méthodes d'engagement en ligne et hors ligne. La possibilité de s'engager en ligne semble particulièrement importante pour les jeunes qui sont timides, vivent dans des régions reculées ou ont moins de temps pour participer. D'autre part, les approches hors ligne sont particulièrement efficaces pour créer un sentiment de communauté chez les jeunes. Les dialogues citoyens sont essentiels. Le fait que les membres d'une collectivité prennent le temps d'écouter ce que les jeunes ont à dire et de répondre à leurs questions est très valorisant et contribue à créer une relation de confiance entre les élus et les jeunes. Et même si les jeunes ne veulent pas être impliqués, ils savent au moins, que des solutions pour se faire entendre existent.

4. S'assurer que l'échantillon soit représentatif

Tout comme un adulte ne peut pas parler au nom de tous les adultes, un jeune ne peut pas représenter toute sa génération. Une collectivité doit s'assurer que les personnes qui participent aux discussions sont bien représentatives de l'ensemble de la jeunesse. On l'a vu, la jeunesse est un concept vague. Quelle que soit la façon dont on définit la jeunesse, la diversité des âges parmi les jeunes représentés est essentielle, car un jeune de 18 ans n'a pas les mêmes préoccupations ou intérêts qu'un jeune de 29 ans. De plus, il y a autant de diversité chez les jeunes que chez leurs homologues plus âgés. Il est donc essentiel de disposer d'un échantillon représentatif de jeunes tenant compte des différences géographiques, sociales, culturelles, ethniques, raciales ou économiques.

Encourager les jeunes à rejoindre les conseils municipaux peut avoir des effets extrêmement positifs sur l'implication des jeunes dans la ville.

5. Jouer le long terme

Plus tôt les jeunes s'impliquent dans leur communauté, plus ils sont susceptibles de maintenir cet engagement tout au long de leur vie. Il est donc essentiel de les impliquer très jeunes. Toutefois, l'abaissement du droit de vote n'est pas le seul moyen de créer une habitude de participation citoyenne chez les jeunes. Le programme de budget participatif pour les lycées par exemple en est un autre. L'idée consiste à faire comprendre aux élèves l'impact qu'ils peuvent avoir en jouant un rôle actif dans les décisions de la communauté, afin qu'ils maintiennent cet engagement tout au long de leur vie.